



# Compte-Rendu

## Commission Thématique « Erosion, ruissellement et inondations »

Le 8 juillet 2021 à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château

### Membres présents :

**Monsieur Patrick CRESTOT** : CPIE Val d'Authie et Président de la Commission Thématique Erosion, ruissellement et inondations

**Monsieur Alexandre DECRY** : CC Campagnes de l'Artois et Maire de SARTON

**Monsieur Eric ROUSSEL** : CC Territoire Nord Picardie et Maire d'Hem-Hardival

**Monsieur Michel DESTOMBES** : CC Pays du Coquelicot et Maire de Morlancourt

**Monsieur Régis BRUTEL** : Remplace Monsieur Reynald DENOEU, CC des 7 Vallées

**Monsieur Alain POUILLY** : CC Ponthieu en Marquenterre et Maire de Ponches-Estruval

**Madame Mélanie LEVY** : Fédération de Chasse du Pas-de-Calais

**Monsieur Daniel TROLLE** : GDEAM

**Monsieur Aryendra PAWAR** : Fédération de Pêche de la Somme

**Monsieur Frédéric LABARRE** : DDTM de la Somme

**Madame Maud OZENNE** : DDTM de la Somme

**Madame Annabelle MORMENTYN** : Agence de l'Eau Artois-Picardie

**Monsieur Antoine FRICHOT** : animateur du SAGE Authie

### Membres excusés :

**Monsieur Henri DEJONGHE** : Président de la CLE Authie

**Madame Valérie CHERIGIE** : Directrice du Symcéa

**Monsieur Damien BRICOUT** : CC Campagnes de l'Artois et Maire de Warluzel

**Monsieur Michel DUVAL** : CC du Ternois et Adjoint d'Auxi-le-Château

**Monsieur Thierry ROUCOU** : CC Sud Artois et Maire de Souastre

**Monsieur Christophe LARDRY** : Syndicats des Pisciculteurs des Hauts-de-France

**Monsieur Nicolas VANSTAEVEL** : DDTM du Pas-de-Calais

---

### Ordre du jour :

#### **1. Introduction**

- Rappel sur le SAGE Authie
- Les objectifs de la commission thématique
- Les enjeux et orientations du SDAGE 2022-2027
- Le travail déjà réalisé dans le SAGE Authie

#### **2. Le risque d'inondation sur le territoire de l'Authie**

- Les risques naturels du territoire
- La prévention des risques sur le territoire
- L'étude d'opportunité pour l'élaboration d'un PPRI Vallée de l'Authie

#### **3. L'érosion des sols et le ruissellement sur le territoire**

- Les facteurs naturels et humains
- La lutte contre l'érosion et le ruissellement

### Pièces jointes au compte rendu :

- Présentation de la réunion
- Présentation sur l'étude d'opportunité pour l'élaboration d'un PPRI Vallée de l'Authie
- Etat des lieux « Erosion, ruissellement et inondations »

## Tour de table :

Patrick CRESTOT, Président de la Commission Thématique Erosion, ruissellement et inondations introduit la séance. Il remercie les membres pour leur participation et propose un tour de table.

### **1) Introduction**

La présentation est réalisée par Antoine FRICHOT, animateur du SAGE Authie.

***Cf présentation.***

- Les objectifs de la commission thématique sont de valider l'état des lieux de la thématique et de définir l'enjeu et les objectifs d'ici la fin d'année 2021.
- L'état des lieux complet du SAGE ainsi que tous les enjeux et objectifs seront validés en réunion de CLE prévue le 15 décembre 2021.
- Il est rappelé que le SAGE Authie devra être compatible avec le SDAGE 2022-2027.

**Remarques :**

Pas de remarques particulières sur cette présentation.

### **2) Le risque d'inondation sur le territoire de l'Authie**

#### **a) Les risques naturels du territoire**

#### **b) La prévention des risques sur le territoire**

**Remarques :**

- Pas de remarques particulières sur la présentation des deux premiers points.

#### **c) L'étude d'opportunité pour l'élaboration d'un PPRI Vallée de l'Authie**

La présentation est réalisée par Maud OZENNE, Adjointe du bureau de la prévention des risques et Référente départementale inondation à la DDTM de la Somme.

***Cf présentation pdf « synthèse\_étude\_Authie\_v2b »***

**Remarques :**

Pas de remarques particulières sur la présentation.

### **3) L'érosion des sols et le ruissellement sur le territoire**

#### **a) Les facteurs naturels et humains**

Les facteurs humains ayant un impact sur le phénomène d'érosion et de ruissellement sont présentés :

- L'augmentation de la surface agricole utile notamment dû au remembrement agricole avec la loi de 1941.
- L'occupation du sol avec une surface agricole utile qui occupe 85%, la pratique culturale et l'urbanisation des axes de ruissellement.
- La diminution des Surfaces Toujours en Herbe (STH) avec notamment le retournement des prairies permanentes.

**Remarques :**

Il est indiqué que depuis la loi sur l'eau de 1992 et la prise en compte aujourd'hui des études hydrauliques dans les aménagements fonciers ruraux, les choses se sont améliorées et vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'érosion et du ruissellement dans l'aménagement du territoire notamment dans le monde agricole.

Il est précisé que le retournement de prairies permanentes est régi par un ratio national qui pose problématique sur le territoire car tant que ce ratio est bon, leur retournement peut être autorisé. Or la région Hauts-de-France est peu développée en élevage contrairement à d'autres régions et par conséquent l'impact du retournement de prairie sera plus important.

Il est précisé que c'est un ratio régional et non national mais que la problématique se pose quand même car le taux d'élevage sur le territoire de l'Authie est inférieur à celui d'autres territoires de la région et que retourner une prairie permanente sur le bassin versant de l'Authie n'a pas le même impact.

Il est indiqué également qu'il y a beaucoup de dérogations possibles pour pouvoir retourner une prairie permanente notamment pour les jeunes agriculteurs.

Il est précisé aussi qu'au titre de la Politique Agricole Commune (PAC), il y a eu, pour l'année 2019, une levée d'autorisation de retournement de prairies. Beaucoup de demandes ont été faites auprès des services de l'Etat cette année-là. Cette politique s'est inscrite dans l'évolution économique de l'élevage.

Il est expliqué que l'augmentation des parcelles agricoles est dû à un manque d'intéressement vis-à-vis de l'agriculture avec des professionnels qui sont amenés à produire en quantité pour être rentables et donc s'exploiter de plus grandes surfaces.

Il est remarqué que beaucoup de pâtures sur le territoire de l'Authie sont à l'abandon, témoignant un faible intérêt économique pour l'élevage, domaine de l'agriculture qui a tendance à disparaître et qui n'est pas valorisé.

Il est indiqué que l'urbanisation des axes de ruissellement ont aussi aggravé le phénomène d'érosion et de ruissellement avec la suppression des éléments paysagers permettant l'infiltration de l'eau là où elle tombe. Ce n'est donc pas uniquement le fait d'avoir une grande surface agricole qui pose problématique mais aussi son utilité et sa capacité à infiltrer l'eau là où elle tombe.

Patrick CRESTOT, Président de la commission, rappelle tout l'enjeu du travail de la commission qui est de trouver des solutions en concertation avec chacun des acteurs. Il rappelle que la CLE n'est pas là pour mettre en opposition les différentes parties prenantes mais pour constater

les problématiques afin de mettre en place des actions limitant le risque d'érosion et de ruissellement sur le territoire.

La question d'un retour en arrière du remembrement agricole est posée avec la possibilité de replanter les éléments paysagers (haies, mares...) effacés à l'époque et ayant accentué ce phénomène pour justement refavoriser l'infiltration de l'eau là où elle tombe.

Il est précisé qu'aujourd'hui, la remise en place de ces éléments paysagers est prise en compte dans les aménagements d'un territoire et que ces actions ne passent pas forcément par une procédure d'aménagement foncier rural.

Il est rappelé aussi que lorsqu'une problématique est identifiée sur une commune, il est possible sous l'initiative du Maire, d'entamer cette procédure.

Il est indiqué la pertinence de la technique agricole du semi-direct permettant d'avoir une couverture du sol en permanence et de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires. Des aides sont mises en place par les services de l'Etat notamment pour l'investissement du matériel nécessaire.

Il est précisé que le rôle de la CLE n'est pas d'influencer sur la politique agricole, ni d'interdire le retournement de prairies mais plutôt d'axer les orientations et dispositions vers une sensibilisation à une bonne pratique agricole.

Il est indiqué que l'urbanisme a sa part de responsabilité aussi dans le phénomène d'érosion et de ruissellement ainsi que l'assainissement collectif avec des réseaux d'eaux pluviales et des stations d'épurations surchargés lors des grosses pluies.

#### **Propositions :**

- Rajouter dans l'état des lieux, dans la partie des facteurs aggravant le phénomène d'érosion et ruissellement, l'urbanisation des axes de ruissellement qui a également eu un impact sur l'érosion et le ruissellement du territoire ;
- Définir et signaler les parcelles agricoles du territoire où l'enjeu d'une bonne pratique agricole est important ;
- Prendre en compte la gestion de l'eau pluviale en milieu urbain.

#### **b) La lutte contre l'érosion et le ruissellement**

Les enjeux et les 3 niveaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement sont présentés :

- Les actions agronomiques ;
- Les aménagements légers (hydraulique douce) ;
- Les aménagements lourds.

#### **Remarques :**

Il est demandé à ce qu'il n'est pas de hiérarchisation des niveaux de lutte car selon les secteurs, les solutions envisagées peuvent être différentes et doivent s'adapter aux spécificités locales.

Les avantages et les inconvénients de la filière de méthanisation agricoles sont débattus :

### Inconvénients :

- Développement de surfaces significatives dédiées aux méthaniseurs, parfois au détriment des surfaces de prairies ;
- Digestat à base d'ammoniaque épandu sur le sol en hiver pouvant polluer les cours d'eau par ruissellement et les nappes phréatiques.

### Avantages :

- Augmentation de la couverture du sol, avec pour effet la limitation de la lixiviation des nitrates ;
- Baisse d'utilisation d'herbicide.

### Objectifs de la 2<sup>ème</sup> réunion

Ce présent compte rendu est d'abord envoyé aux membres de la commission thématique pour recueillir leurs éventuelles remarques dans un délai de deux semaines. Il est ensuite envoyé à tous les membres de la CLE.

La deuxième réunion permettra de discuter sur les éventuelles remarques reçues, de valider l'état des lieux et de définir l'enjeu et les objectifs. Cette stratégie sera ensuite présentée et validée en réunion de CLE le 15 décembre 2021.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Patrick CRESTOT clôt la séance et remercie les participants.